

N° 888

du 12
FÉVRIER
2016



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

P4 La méningite fait 16 décès dans le district sanitaire de Dankpen

Les autorités déploient les mesures idoines pour endiguer l'épidémie

P3 Suivi des conditions de vie des ménages dans la préfecture du Golfe

Les résultats de l'Enquête par Téléphonie Mobile

P7 JEUX DE HASARD

La LONATO fait encore un heureux gagnant avec les tickets ZEM'

P5 CONGRES ELECTIF DE LA FTF

Trois listes, un poste: Examiner le programme de chaque liste



Kokou Yao Nguissan, Directeur général de l'Inseed

P7 Projet de Développement Communautaire et des filets sociaux

Le plan de travail et le budget 2016 examinés et validés

P3 Dans le projet de loi à soumettre prochainement au vote des députés

Les 15 infractions prosrites pour le militaire togolais



PA-LUNION

www.pa-lunion.com



- Actualités Nationales
 - * Politique
 - * Economie
 - * Société
 - * Sport
 - * Culture...
- Informations Internationales
- Réflexions...

Prix: Togo, Bénin, Burkina: 250CFA Zone CFA: 300 F Europe et autres pays: 1 euro --- Abonnement: Contacter 22 61 35 29 / 90 05 94 28

AZIMUTS INFOS

Et si les prochaines montres connectées étaient pilotées du regard ?

Plutôt que de tapoter ou de parler à une montre connectée, pourquoi ne pas tout simplement la regarder ? Des chercheurs de l'université de Lancaster (Royaume-Uni) ont mis au point une application de détection du regard dont le fonctionnement inédit se distingue des systèmes existants. Elle permet notamment de contrôler la lecture de musique et certaines notifications. De quoi rendre les montres connectées un peu plus simples à utiliser ?

Bien que les montres connectées soient l'un des gadgets phares du moment, elles peinent encore à convaincre de leur utilité. Outre un prix élevé et une autonomie perfectible, l'une des raisons principales tient à l'ergonomie de l'interface qui se cherche encore un fonctionnement simple et intuitif. Les modèles actuels tentent de mélanger des contrôles tactiles et vocaux avec des boutons physiques sans pour autant avoir trouvé la formule idéale. Au final, l'utilisation d'une smartwatch passe par un apprentissage indigeste, et souvent fastidieux, qui éloigne de la simplicité originelle de cet objet.

Pour rendre ces tocantes high-tech un peu plus intuitives, l'une des pistes qui n'est pas encore exploitée est celle de la détection du regard (ou eyetracking en anglais). Au Royaume-Uni, une équipe de spécialistes de l'université de Lancaster a développé une application basée sur la détection du regard. Nommée Orbits, elle permet de piloter le lecteur de musique pour changer le volume, activer la lecture/pause, passer un morceau, de consulter le journal des appels manqués ainsi que les notifications émises par des applications.

La technologie de détection du regard n'est pas nouvelle. Elle est notamment utilisée en milieu hospitalier pour permettre à des patients intubés de communiquer avec les yeux. Futura-Sciences avait aussi déjà évoqué les solutions développées pour commander un ordinateur Windows du regard. Mais précisons d'emblée que le système de détection du regard utilisé par l'université de Lancaster n'était pas incorporé dans la montre. Les expérimentations ont été menées à partir de deux configurations : avec une paire de lunettes équipées d'un système d'eyetracking et un module de la société suédoise Tobii relié à un ordinateur.

Une précision moyenne de plus de 80%

L'intérêt d'Orbits réside dans son fonctionnement qui s'inspire des mouvements oculaires. En l'occurrence, il s'agit de ce que l'on appelle la poursuite lisse qui permet de suivre un objet qui se déplace dans le champ visuel. Plutôt que d'obliger l'utilisateur à fixer longuement un élément de l'interface pour déclencher une action, l'application affiche des cibles visuelles de différentes couleurs qui orbitent autour des éléments de l'interface. La personne doit suivre brièvement l'une des cibles en mouvement pour actionner la commande correspondante.

La spécificité de ce mouvement oculaire, qui ne peut être déclenché que par un stimulus extérieur, permet à Orbits de fonctionner avec précision tout en limitant les faux positifs. Durant les essais qui ont été réalisés pour évaluer les performances du système, la précision moyenne était de l'ordre de 83 % avec un taux de faux positifs de 2,1 %. On peut découvrir le fonctionnement de l'application dans cette vidéo YouTube. Afin de pouvoir étoffer la variété des contrôles, les chercheurs de l'université de Lancaster ont choisi de jouer sur la taille, la vitesse et le sens de circulation des cibles visuelles. Par exemple, un Orbit peut grossir en fonction de l'importance d'une notification.

Selon les concepteurs, le système pourrait servir dans les cas de figure où l'utilisateur a les mains occupées, et pas uniquement sur une montre. Effectivement, on peut imaginer que l'application Orbits soit utile sur un smartphone, une tablette ou un ordinateur, par exemple pour prendre un appel, ouvrir un message ou lancer une application. Mais comme le reconnaissent les auteurs en conclusion de leur article, il ne saurait se suffire à lui-même et viendrait plutôt compléter l'interaction manuelle qui demeure la plus rapide. Sans compter qu'il reste encore à intégrer la détection du regard dans ces terminaux mobiles, ce qui n'est pas le moindre des défis techniques.

Pour la collecte des ordures ménagères

Les PdcZu Kara et Dapaong se voient dotés de tricycles

Le gouvernement togolais a doté lundi le Programme de développement communautaire en zone urbaine PdcZu de tricycles pour assurer la collecte des ordures ménagères dans les villes de Kara et de Dapaong. Exécuté par l'Agence Nationale d'Appui au Développement à la Base (ANADEB), le PdcZu est un projet de 8 milliards de francs Cfa sur une période de trois ans, indique un communiqué officiel. Il vise à créer un cadre amélioré et des conditions de vie plus agréables pour les

communautés des quartiers et villes à travers l'accompagnement des initiatives de développement communautaire.

Le Programme de développement communautaire en zone urbaine est chargé de la réhabilitation des écoles, du réseau d'assainissement, de la collecte des ordures ménagères, de la construction d'équipements publics et de l'octroi d'aides aux populations pour développer des activités génératrices de revenus et créatrices d'emplois.

Cinéma

Steven présentera Solim le 17 avril

Le nouveau long métrage, Solim, du cinéaste togolais Steven AF sera présenté le 17 avril prochain au Palais des congrès de Lomé. Solim (amour en Kabyle) raconte l'histoire d'un jeune homme dont l'existence précaire est jalonnée d'expériences amoureuses. Contrairement à l'un de ses films tourné bizarrement au Nger, le tournage du film a été réalisé au Togo, dans les villes de Kpalimé et Lomé.

De son vrai nom, Folligan Amouzou, Steven AF, psychologue de formation, a



réalisé plusieurs clips vidéos des jeunes artistes togolais de la

chanson moderne, notamment du hip hop. Il a réalisé un le film"

Ton pied, mon pied".

Langue Française

L'Académie dément avoir imposé la réforme de l'orthographe

La prétendue "réforme" de l'orthographe, qui annonçait notamment la disparition de l'accent circonflexe, a fait beaucoup de bruit. Après quelques jours de polémique, l'Académie française est passée à l'offensive. Les modifications avaient été préconisées en 1990 mais n'avaient jamais été appliquées. "C'est dans l'intérêt des générations futures de toute la francophonie qu'il est nécessaire de continuer à apporter à l'orthographe des rectifications cohérentes et mesurées qui rendent son usage plus sûr, comme il a toujours été fait depuis le XVII^e siècle", était-il annoncé dans le texte où l'on apprend que désormais un cure-dent et un crache-flamme ne prendront plus de 's' au singulier.

Nénufar, Ognon, ou encore l'accent circonflexe devenu facultatif... ces quelques exemples de la "nouvelle" réforme de l'orthographe ont été cités en boucle dans la presse et les réseaux sociaux.

Seulement, après une avalanche d'articles sans aucune vérification

au préalable, on apprend que, non, cette réforme ne va pas changer la langue française à jamais, et, non, elle n'est pas imposée par le gouvernement.

C'est le Conseil Supérieur de la Langue Française qui l'avait proposé afin de parer au déclin de la langue française à l'étranger, et elle fut validée par l'Académie Française et publiée dans la partie administrative du Journal Officiel le 6 décembre 1990.

Mais alors pourquoi est-elle actuellement au centre d'une polémique, 25 ans après sa publication ?

Tout simplement parce que les éditeurs et auteurs de manuels scolaires appliqueront cette réforme dès la rentrée 2016, avec des ouvrages portant désormais un macaron "Nouvelle Orthographe".

Rassurez vous cependant, l'orthographe actuelle restera d'usage. Simplement, les deux orthographes différentes seront correctes, ce qui risque de rendre les cours assez compliqués pour plusieurs professeurs...

Roman

Un site dédié aux portraits des personnages des romans

Le site The Composites s'applique à réaliser des portraits robots des personnages de roman, réalisés à partir des descriptions des auteurs. Attention toutefois, le charme de certains protagonistes en prend un coup.

Existant depuis quelques années déjà, le site The Composites s'efforce à proposer régulièrement - généralement toutes les deux semaines - un nouveau portrait robot d'un personnage (héros ou antagoniste) de roman.

L'initiative est non seulement louable mais elle permet aussi de se rendre compte que laisser place à l'imaginaire est, dans la majorité des cas présentés, nécessaire afin de mieux apprécier un roman.

Car si par exemple Norman Bates, le schizophrène caennais de Psycho, avait un certain charisme dans l'adaptation d'Hitchcock, celui de son portrait robot adapté du livre s'approche du néant.

Le constat est le même pour Lestat (dessin ci-dessus), le légendaire vampire interprété par Tom Cruise dans Entretien avec un Vampire.

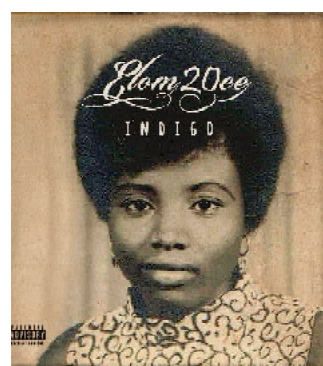
Un portrait robot qui se veut plus cadavérique et pâle et qui, s'il est en accord avec le statut particulier de suceur de sang de Lestat, ne convient pas nécessairement à l'image que le lecteur s'en fait. Tom Cruise sied à merveille dans le rôle de ce personnage torturé, à la fois mentor et rival du héros.

Musique

Sortie du clip Dead Man Walking de Elom 20ce

Le clip vidéo de Dead Man Walking, du rappeur togolais Elom 20ce vient de sortir sur Youtube. Le clip porte sur la chanson Dead Man Walking, quatrième extrait de l'album Indigo, dans les bacs depuis décembre dernier. L'album est sorti le 11 Décembre à la Fnac et a connu la participation d'artistes tels que Oxmo Puocino, le Bavar (La Rumeur), Pépé Oléka, ou encore Blitz the Ambassador.

Ce clip est dans la continuité de celui de Voodoo Sakpata. Dans une introduction inédite, trois Ancêtres (des Esprits) se préoccupent de l'évolution de la race humaine sur une version pentatonique de



'Round Midnight jouée par Koffi Assiadj.

Clip Dead Man Walking à voir sur le lien : <https://youtu.be/jjOeCkH8Txo>

Musique

King's n'a pas raté son rendez-vous

King's, le petit prodige du Hip-Hop made in Togo, découvert en 2009 avec le Tube 'Ils perdent la tête', a choisi en ce début d'année de nous parler d'amour.

'Rendez-vous raté', son nouveau single, évoque l'histoire d'un jeune homme désemparé car il a les plus grandes difficultés à séduire la femme de sa vie. Une histoire

inspirée du quotidien, clipée entre la France et le Togo, par un autre togolais talentueux, Prudencio Etse. Cette mélodie surprenante a conquis les radios et les télévisions et prouve, une fois encore, que les artistes togolais sont bourrés de talent.

www.republicoftogo.com



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récapitulé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Witi - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Impression
Groupe de presse L'Union

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJIA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
BOGLAG.

Dans le projet de loi à soumettre prochainement au vote des députés

Les 15 infractions proscrites pour le militaire togolais

Late Pater

C'est le deuxième volet de l'article publié dans la précédente parution de L'UNION. Adopté le 3 février 2016, le projet de loi portant nouveau code de justice militaire prévoit désormais certaines infractions graves inhérentes à la vie militaire et qui échappaient jusqu'à présent aux prescriptions des textes disciplinaires de l'armée ainsi qu'au code pénal. Au total, quinze infractions regroupées en quatre lots y sont inscrites, avec des éclatements au niveau de certaines infractions. En plus de l'**insoumission**, de la **désertion** qui peut prendre quatre formes (désertion à l'intérieur, désertion à l'étranger, désertion à bande armée, désertion à l'ennemi ou en présence de l'ennemi ou de rebelles), de la **provocation à la désertion**, du **recel de déserteur** et de la **mutilation volontaire**, formant ainsi le premier groupe des infractions tendant à soustraire leur auteur à ses obligations militaires, le second lot parle des infractions contre l'honneur ou le devoir. Ici, il s'agit de la **capitulation** punie du maximum de la réclusion criminelle à temps lorsque tout commandant de formation, d'une

force aérienne ou navale, d'un aéronef ou d'un navire militaire qui, mis en jugement après enquête, est reconnu coupable d'avoir capitulé devant l'ennemi, ou ordonné de cesser le combat sans avoir épuisé les moyens de défense dont il dispose et sans avoir fait ce que lui prescrivait le devoir et l'honneur. La peine est de 10 à 20 ans pour tout commandant qui, pouvant attaquer et combattre un ennemi égal ou inférieur, secourir une troupe, un aéronef ou un navire togolais ou allié poursuivi par l'ennemi ou engagé dans un combat, ne l'a pas fait alors même qu'il n'aura pas été empêché par des instructions générales ou des motifs graves.

Le **complot militaire** est la résolution d'agir de façon concertée arrêtée entre deux ou plusieurs individus dans le but de porter atteinte à l'autorité du commandant d'un aéronef ou d'un bâtiment militaire. Comme la **trahison**, le coupable de complot est puni de 5 à 10 ans de réclusion en temps de paix ; la peine est le maximum de la réclusion criminelle à temps lorsque le complot a lieu en temps de guerre. Est puni de 1 à 5 ans d'emprisonnement tout militaire qui prend un commandement



Faure Essozimna Gnassingbé, Chef de l'Etat, Chef des Armées

sans ordre ou motif légitime ou qui, l'ayant régulièrement reçu, continue de l'exercer contre l'ordre de ses chefs. La même peine frappe le militaire ou assimilé qui, tombé sous le contrôle de l'ennemi, s'est engagé personnellement, pour obtenir sa liberté sous la condition, de ne plus porter les armes contre celui-ci.

Pour les **pillages** ou dégâts de denrées, marchandises ou effets, les peines se situent entre 3 et 10

ans d'emprisonnement. Si les instigateurs des pillages sont des officiers ou des gradés, ceux-ci encourrent les peines maximales. Et tout individu militaire ou non qui, dans la zone d'opérations d'une force ou formation, dépouille un blessé, malade, naufragé ou mort, est puni de 5 à 10 ans de réclusion ; si l'acte est précédé de violences aggravant l'état du blessé, malade ou naufragé, la peine est de 10 à 20 ans de

réclusion.

La **destruction**, la perte ou la mise hors de service définitive ou temporaire d'un édifice, d'un ouvrage, d'un aéronef, d'un approvisionnement, d'un armement, de matériel ou d'installation quelconque à l'usage des forces armées ou d'institutions assimilées concernant la défense nationale est frappée d'une peine allant d'un an à vingt ans d'emprisonnement. Si la destruction est de nature à entraîner mort d'homme ou à nuire à la défense nationale, la peine encourue est de 20 ans à 30 ans de réclusion. S'il y a mort d'homme ou si, par son étendue ou ses effets, la destruction a nui gravement à la défense nationale, la peine encourue est le maximum de la réclusion criminelle à temps.

Pour leur part, les cas de **faux, falsification et détournements** sont relatifs à la tenue d'une comptabilité deniers ou matières, des substances, matières, denrées ou liquides confiés à la garde du militaire ou placés sous sa surveillance, ou des armes, véhicules, munitions, effets et autres objets à lui remis pour le service ou à l'occasion du service. L'usage des actes faux est puni de 5 à 10 ans de réclusion ; lorsque le préjudice certain ou éventuel est évaluable en argent et inférieur à 100.000 francs Cfa, la peine est de 6 mois à 2 ans d'emprisonnement et d'une amende égale au double du préjudice. En falsification, la peine est de 1 à 5 ans de réclusion. Tandis que le militaire accusé de détournement des armes, munitions, etc. est punissable de 3 à 5 ans d'emprisonnement. Est puni de 1 à 3 ans de réclusion, le militaire coupable de vol au préjudice de l'hôte chez lequel il est logé ou cantonné en temps de paix ou de guerre. Les autres infractions proscrites au militaire sont l'**usurpation d'uniformes, de décorations, de signes distinctifs et emblèmes** (entre 6 mois et 5 ans de réclusion), l'**outrage au drapeau ou à l'armée** (de 6 mois à 3 ans d'emprisonnement) et l'**incitation à commettre des actes contraires au devoir** (entre 6 mois et 5 ans d'emprisonnement).

Le 3^{ème} lot englobe les infractions contre la discipline. On parle de l'**insubordination** qui inclut la révolte, la rébellion, le refus d'obéissance, les voies de fait et outrages envers les supérieurs, les violences ou insultes à sentinelle ou vedette, le refus d'un service légalement dû. Par exemple, la révolte renvoie aux cas des militaires qui refusent à la première sommation d'obéir aux ordres de leurs chefs ; prennent les armes sans autorisation et agissent contre les ordres de leurs chefs ; se livrent à des violences

en faisant usage d'armes et refusent, à la voix de l'autorité qualifiée, de se disperser et de rentrer dans l'ordre. Suivant cette gradation, la peine va de 1 à 10 ans de réclusion. Les coupables les plus élevés en grade et les instigateurs de la révolte sont punis de 15 ans de réclusion. En temps de guerre, la peine est de 20 à 30 ans de réclusion. La rébellion, qui renvoie à toute résistance avec violences et voies de fait envers la force armée ou les agents de l'autorité publique, est frappée de 1 à 10 ans de réclusion. Le maximum de la réclusion criminelle à temps est prononcé contre les instigateurs ou chefs de rébellion et le militaire le plus élevé en grade. Le militaire qui refuse d'obéir ou qui, hors le cas de force majeure, n'exécute pas l'ordre reçu, peut être emprisonné jusqu'à un an ; trois ans si le fait a lieu en temps de guerre, de siège ou d'urgence. Plus est, tout commandant militaire régulièrement saisi d'une réquisition légale de l'autorité compétente, qui refuse ou s'abstient de faire agir les forces sous ses ordres, est puni de 1 à 3 ans de réclusion. Au rang des **abus d'autorité**, on retrouve des voies de fait et outrages à subordonné qui peuvent être punis de 6 mois à 5 ans d'emprisonnement. Si le délit n'a pas été commis pendant le service ou à l'occasion d'un service, la peine est de 3 à 6 mois et d'une amende de 200.000 à 500.000 francs Cfa ou de l'une de ces deux peines. Par ailleurs, tout militaire qui abuse des pouvoirs qui lui sont conférés en matière de réquisition militaire ou qui refuse de donner reçu des quantités fournies par le fait de ces réquisitions est puni de 2 mois à 2 ans d'emprisonnement. Celui qui exerce une réquisition sans en avoir qualité est puni de 6 mois à 3 ans si cette réquisition est faite sans violence. Si elle est faite avec violences, le fait est puni de 3 à 5 ans de réclusion. En outre, le coupable peut encourir la perte de grade s'il est un officier. Et la constitution illégale d'une juridiction répressive est punie de 10 à 20 ans de réclusion sans préjudice des peines plus fortes pouvant être encourues du fait de l'exécution des décisions prononcées.

Enfin, pour le lot des **infractions aux consignes**, l'emprisonnement va de 3 mois à 20 ans selon les cas. Il s'agit d'une consigne donnée à la troupe ou d'une consigne reçue personnellement. Chy inclut aussi les différents cas d'abandon de poste en temps de paix ou en temps de guerre. Par poste, il faut entendre l'endroit où le militaire doit se trouver à un moment donné pour l'accomplissement de la mission reçue de ses chefs.

Suivi des conditions de vie des ménages dans la préfecture du Golfe

Les résultats de l'Enquête par Téléphonie Mobile

L'Enquête par Téléphonie Mobile (ETM) est un nouvel outil de collecte, de traitement et de diffusion des données statistiques développé par la Banque mondiale. Elle s'insère dans le cadre du suivi des conditions de vie des ménages en vue de disposer de données statistiques à temps réel pour accompagner les prises de décisions et les actions des gouvernants et des partenaires en développement dans la lutte contre la pauvreté. Cette forme d'enquête a des principes : au lieu que les agents enquêteurs se déplacent dans les maisons d'habitation des ménages retenus pour effectuer des interviews, celles-ci s'effectuent à travers des appels par téléphone mobile où les questions sont posées aux ménages et les réponses reçues sont automatiquement saisies par les enquêteurs dans un masque de saisie conçu à cet effet. Le programme de tabulation conçu d'avance permet de sortir les tableaux des indicateurs statistiques dès la fin de la collecte et de favoriser les analyses rapides des données. Partant du principe que les résultats sont disponibles dans un délai très réduit, une collecte devait être faite sur un sujet d'intérêt chaque mois et les résultats publiés à un rythme mensuel. Dans sa phase pratique, le projet prévoit

l'installation d'un centre d'appel et l'acquisition de près de 600 téléphones portables avec abonnement. Ces téléphones sont distribués aux ménages tirés au hasard pour répondre à l'enquête et ont servi de canal de communication entre le centre d'appel, installé dans les locaux de l'Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques (Inseed), et ces ménages pour la réalisation des interviews. Réalisée pour la première fois au Togo, dans le lot des pays francophones et après des expériences satisfaisantes dans quelques pays anglophones d'Afrique, l'enquête ETM, dans sa phase pilote, a été pour l'instant limitée à la préfecture du Golfe et a couvert 560 ménages pendant une durée d'un an, avec dix enquêtes périodiques par téléphonie mobile. Et ce, après une enquête de base dans l'agglomération de Lomé. La communication globale lors des enquêtes par téléphonie mobile est estimée à environ 9.000 minutes par mois de 5 numéros vers les 560 numéros attribués aux ménages. Un comité est mis en place et sert à définir les sujets d'intérêts, à valider les analyses et à contribuer à la publication et à l'utilisation des résultats.

Entamée depuis février 2014, les résultats de l'Enquête par

Téléphonie Mobile ont été présentés les 11 et 12 février 2016 à Lomé dans le cadre d'un atelier organisé par l'Inseed. 10 modules ont été renseignés et apurés, entre autres la **cohésion sociale**. A Lomé, les résultats révèlent que plus de 4 personnes sur 5 (86,3%) ont déclaré appartenir à un groupe ou une association. La plupart des résidents se confient à leur famille pour la prise de décision importante de leur vie, soit 64% des individus enquêtés. Plus de 2 personnes sur 5 utilisent la radio et la télévision comme principales sources d'information. Au cours des douze derniers mois, 1 personne sur 5 (soit 22,2%) des individus enquêtés a déclaré avoir contribué financièrement, par son temps, à la construction ou l'entretien des locaux publics.

Inclusion financière. 2 personnes sur 5 ont un compte bancaire ; cette proportion est relativement plus élevée chez les hommes que chez les femmes ; parmi eux, la plupart font au plus deux fois des dépôts bancaires. Chez 4 personnes sur 5 n'ayant pas un compte, la principale raison demeure le manque d'argent ou de moyen. Durant les douze derniers mois, 44,42% des individus ont emprunté de l'argent. Parmi ces derniers, la majorité (64,13%) a eu recours à un

membre de la famille/ami/collègue. Les autres principales sources d'emprunt sont la banque mutualiste ou toute autre institution financière (par exemple la coopérative, 19,28%) et les institutions de microfinance (17,04%). Et parmi les individus qui ont emprunté de l'argent, 51,12% ont utilisé cet argent pour régler une urgence, plus du tiers (33,63%) pour se procurer de la nourriture et 30,49% pour des raisons de santé.

Education. Dans le Grand Lomé, 4 individus enquêtés sur 5 sont alphabétisés. Cette proportion est relativement plus élevée chez les hommes que chez les femmes : 9 hommes sur 10 sont alphabétisés contre 7 femmes sur 10. La majorité des élèves/étudiants fréquentent les écoles privées, soit environ 3 élèves sur 5 (61,2%) des élèves, contre moins de 2 élèves sur 5 qui fréquentent les écoles publiques. Un apprenant a accès à une infrastructure scolaire si celle-ci est située à moins de 30 minutes de son lieu de résidence : au moins 9 élèves du primaire sur 10 (93,2%) ont accès à l'école contre au moins 8 élèves sur 10 dans le secondaire (83,2%). L'accès au primaire dans l'ETM est resté relativement stable par rapport à celui du QUEB 2011 qui était de 96% tandis que l'accès au

suite à la page 4

Au sein de l'Uemoa

Le Togo, 6ème émetteur de dette sur 8 en 2016

John Afolabi

Les huit pays membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (Uemoa) vont émettre 3 409 milliards de francs Cfa (5,8 milliards de dollars) de dette en 2016 contre 3 304,3 milliards de francs Cfa en 2015, a annoncé l'agence régionale de planification de la dette UMOA-Titres le 9 février 2016. Sur ce montant global, 920 milliards de francs Cfa seront levés durant le premier trimestre, selon la dépêche de l'agence Ecofin. A elle seule, la Côte d'Ivoire, locomotive économique de la zone Uemoa, va émettre 1192 milliards de francs Cfa de dette. Viennent ensuite, par ordre d'importance du montant des émissions prévues, le Sénégal (690 milliards de francs Cfa), le Burkina Faso (420 milliards), le Mali (336 milliards), le Bénin (300 milliards), le Togo (250 milliards), le Niger (180 milliards) et la Guinée-Bissau (11 milliards).

Les émissions prévues en 2016

à l'échelle régionale incluent un sukuk de 150 milliards de francs Cfa, a indiqué UMOA-Titres, sans préciser le pays qui doit émettre ces obligations islamiques.

Créée par la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (Bceao) en mars 2013, l'agence UMOA-Titres a pour objectif d'assister les pays émetteurs sur les questions relatives aux marchés financiers et d'organiser le dialogue entre eux et les investisseurs. Au cours de l'année 2014, un montant de 3691 milliards de francs Cfa a été mobilisé de façon globale au profit des États membres de l'Union dont 2516 milliards de francs Cfa sur le marché des adjudications. De même, courant 2015, l'agence UMOA-Titres a accompagné les États de l'Union dans l'émission de 3889 milliards de francs Cfa dont 2764 milliards au titre des adjudications. Dans les perspectives, un certain nombre de projets phares devraient aboutir en 2016. Le premier concerne

l'introduction des Spécialistes en Valeurs du Trésor. Ces derniers, sélectionnés parmi les institutions financières et les Sociétés de gestion et d'intermédiation (SGI), seront des partenaires privilégiés des États sur le marché régional. Le deuxième concerne la construction de courbes de référence pour les émetteurs de l'Union (courbe de taux) ; celles-ci sont indispensables pour mesurer à chaque instant le prix de l'argent pour un émetteur donné. Le troisième chantier a trait à la notation financière des États, qui présente un atout supplémentaire dans la diffusion et l'analyse des informations financières par des institutions de référence agréées par le Conseil régional de l'épargne publique et des marchés financiers (Crepmf). Enfin, grâce au système d'informations mis en place par la Bceao, la dématérialisation du processus d'adjudication va impliquer un rôle accru de l'agence et sera gage de transparence et d'efficacité.

La méningite fait 16 décès dans le district sanitaire de Dankpen Les autorités déploient les mesures idoines pour endiguer l'épidémie

Plusieurs cas de méningite cérébrospinale ont été signalés au nord du Togo depuis le début de l'année, plus précisément dans le district sanitaire de Dankpen. A ce jour, d'après le communiqué du conseil des ministres du mercredi 10 février 2016, il a été enregistré dans la préfecture de Dankpen 197 cas dont 16 décès. «Des dispositions urgentes ont été prises par le gouvernement dès le déclenchement de cette épidémie. Ces dispositions urgentes ont consisté en la surveillance des premiers cas, l'identification du germe de l'épidémie, puis à l'information et à la sensibilisation adéquate des populations sur les règles d'hygiène et les symptômes devant servir d'alerte en vue d'une consultation précoce», indique le communiqué.

«Des mesures préventives ont également été prises et ont permis d'isoler les malades, de commander les vaccins par une procédure accélérée, et d'installer une cellule de coordination au niveau du ministère de la Santé pour une meilleure synchronisation des interventions. Ces plans d'urgence engagés visent à circonscrire l'épidémie et à l'endiguer», ajoute le même texte. Pour les autorités togolaises, le moyen efficace pour lutter contre cette maladie reste la vaccination. C'est ainsi qu'il est prévu une campagne de vaccination de masse dans la région dans les



Prof. Moustapha Mijiyawa, Ministre de la Santé

prochains jours.

Le ministre de la Santé, Moustapha Mijiyawa et la Représentante de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) au Togo, Dr Lucile Imboua se sont rendus sur les lieux pour constater le drame et prendre des mesures idoines pour éradiquer cette pandémie dans la région des Savanes. Le ministre Mijiyawa en a profité pour présenter la compassion du gouvernement aux familles éplorées et souhaité un bon rétablissement aux malades. Le conseil des ministres a, pour sa part, salué la forte collaboration et la mobilisation des autorités religieuses, administratives et traditionnelles, de même que

l'ensemble de l'équipe soignante et les partenaires techniques et financiers dont l'OMS qui s'emploient à résorber cette crise sanitaire.

La méningite correspond à l'inflammation des méninges qui enveloppent le système nerveux. Il se manifeste par des maux de tête violents, des nausées et vomissements, une raideur de la nuque et une hypersensibilité à la lumière. Dans les formes graves, il peut y avoir des troubles de conscience, une agitation ou au contraire un coma ou une crise d'épilepsie. Le malade de la méninge peut succomber dans les heures qui suivent si son mal n'est pas diagnostiqué à temps.

Suivi des conditions de vie des ménages dans la préfecture du Golfe

Les résultats de l'Enquête par Téléphonie Mobile

(suite de la page 3)

secondaire semble avoir légèrement augmenté comparativement au QUIBB 2011 (78,9%).

Transport. Le principal moyen de transport est la moto chez plus de la moitié des individus enquêtés. L'autre moyen de transport le plus utilisé est le transport en commun. La proportion des individus utilisant leur véhicule personnel comme moyen de transport est très faible, soit moins de 5% des résidents de Lomé.

Habitat. Les résultats révèlent que 6 ménages sur 10 vivent dans une maison en location à Lomé et 3 ménages de Lomé sur 10 sont dans leur propre maison. L'analyse selon le type de bâtiments révèle que moins de 90% des ménages logent dans les maisons où les constructions sont permanentes, c'est-à-dire durables. Les principales sources d'énergie pour la cuisson sont le charbon et le gaz : plus de 4 ménages de Lomé sur 5 utilisent le charbon et environ 15% des ménages le gaz.

Sécurité alimentaire. Au cours des douze mois derniers, plus de la moitié (56,4%) des ménages de Lomé ont déclaré avoir connu une pénurie de nourriture. Cette proportion est relativement plus élevée dans les ménages dirigés par les hommes que ceux dirigés par les femmes. En moyenne, les ménages ont connu la pénurie de nourriture en trois mois. En cas



Kokou Yao Nguissan, Directeur général de l'Inseed

d'insécurité alimentaire, la stratégie la plus utilisée consiste à compter sur des aliments moins appréciés et moins coûteux ou réduire le nombre de repas par jour : plus de 7 ménages sur 10 utilisent ces stratégies pour palier l'insécurité alimentaire.

Eau, installation sanitaires et hygiène. La principale source d'approvisionnement en eau potable des ménages de Lomé est le puits tubé ou forage, chez un peu moins de la moitié des ménages (47,4%). Les ménages enquêtés mettent en moyenne sept minutes, de leurs habitations à la source d'eau potable, pour aller recueillir de l'eau. Les types de toilettes les plus utilisées sont les chasses d'eau/chasse manuelle et latrine avec une dalle dans les proportions respectives de 48,6% et 47,0%.

Travail. Durant les six derniers mois, plus de 80% des résidents de Lomé ont eu une activité non

agricole gérée par eux-mêmes ou par les membres de leurs ménages. 1 personne sur 5 est employée contre un salaire. Les principales branches d'activités sont le commerce et les services à la personne : 2 personnes sur 5 exercent dans le domaine du commerce et 1 personne sur 4 travaille pour compte avec une qualification professionnelle.

Comme prévu dans le cadre de départ, ces résultats ont fait recommander, entre autres, la couverture totale de la ville de Lomé et ses périphéries en électrification et distribution d'eau potable et l'encouragement à leur accès ; la lutte contre le sous-emploi ; la prise en charge des dépenses de santé des personnes âgées ; la lutte contre l'exode rural en dotant les milieux ruraux d'infrastructures de base ; et l'orientation de la croissance économique actuelle vers les personnes identifiées

Lancement du 6ème Rapport national sur le développement humain

Des questionnements sur le monde industriel et artisanal

Le Togo a procédé mardi au lancement de son rapport national sur le développement humain (RNDH) 2014. Produit avec le concours du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et intitulé «Le monde industriel et artisanal : quelles solutions à l'emploi?», le document de 130 pages met en exergue le déficit en matière de développement humain dans les secteurs de l'industrie et de l'artisanat, affirme le PNUD. Le rapport fait ressortir, dans le secteur industriel par exemple, que «77,8 pour cent des personnes déclarent que leurs salaires ne leur permettent pas de subvenir à leurs besoins ; 63,4 pour cent d'employés ne bénéficient pas de formations qualifiantes et la plupart des travailleurs permanents sont affiliés à la caisse de sécurité sociale». Quant au secteur de l'artisanat, «46 pour cent des artisans pensent que l'exercice de leurs métiers les expose à beaucoup de dangers et qu'ils sont exclus du système officiel de sécurité sociale et d'assurance maladie».

Ce rapport «vient à point nommé pour apporter les éclairages nécessaires et proposer des approches de solutions à l'épineuse question de l'emploi et de la réduction du chômage notamment celui des jeunes sur le marché du travail», a dit Edjéou Essoharam, représentant le ministre de la Planification du développement. Il a estimé que le



Un artisan à l'œuvre dans son atelier (Ph: PNUD)

thème du RNDH est bien en phase avec les priorités du gouvernement et contenu dans la Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE 2013-2017). Estimés à environ 600 000, les artisans contribueraient à hauteur de 18% au PIB (Produit intérieur brut) du Togo.

Selon les résultats de l'enquête QUIBB et du profil de pauvreté 2015, le taux de chômage au Togo est estimé à 3,4 pour cent contre 6,5 pour cent en 2011. Tout en saluant les progrès réalisés dans le domaine de l'emploi, le Représentant résident adjoint du PNUD, Saka Coulibaly, a exhorté à plus d'efforts pour l'amélioration de la qualité de vie. «L'emploi doit aller de pair avec la capacité à offrir des revenus suffisants aux personnes qui en bénéficient et aux membres de

leur famille», a-t-il déclaré. Depuis 1990, le PNUD appuie le Togo dans la préparation et la publication du rapport national sur le développement humain, qui présente l'état de la situation du pays en matière de développement humain. Le présent rapport est le sixième d'une série dont le premier date de 1995. Le RNDH est un document de référence dans le cadre des débats sur les moyens de relever les défis de développement auxquels les pays sont confrontés, souligne le PNUD. C'est une étude indépendante qui suscite la réflexion et les discussions autour d'une problématique essentielle pour l'avenir du pays. Pour 2016, est-il rappelé, le thème retenu porte sur : «Gouvernance et emploi : stratégie de réduction du chômage des jeunes au Togo».

FOOTBALL/CONGRES ELECTIF DE LA FTF

Colonel Kossi Akpovy, le dynamiseur

Candidat à la présidence de la Fédération Togolaise de Football, le Colonel Kossi Akpovy, ancien Directeur Général de la gendarmerie nationale entend parvenir rapidement à l'assainissement du football togolais aux plans sportif, financier et administratif en vue de créer les meilleures conditions pour la mise en place d'une Ligue de Football amateur à partir des saisons qui suivront la mise en place des institutions prévues dans les nouveaux statuts que les acteurs se sont librement donnés le 20 janvier dernier.

Hervé A.

"Les élections prochaines doivent constituer un nouveau départ pour le football togolais. A ce titre, le comité exécutif qui sera issu de ces élections aura la lourde tâche de le sortir de sa léthargie en mettant un accent particulier sur la réconciliation des différents acteurs", avance le vice président de Dyto Football Club.

Le Président de la liste "Nouvel élan" veut "créer un grand cadre d'échanges et de partage en faisant appel à tous les acteurs et personnes ressources dont regorge notre football afin de fédérer les énergies et ramener la sérénité dans la maison football".

Pour arriver à ses objectifs, le Colonel Kossi Akpovy entend

dresser très rapidement l'état des lieux de toutes les ressources tant humaines, financières que matérielles dont dispose la FTF. "Il faudra aussi moderniser la gestion et le fonctionnement de l'administration de la fédération à travers des stages et recyclages du personnel afin de l'habituer à la matière football", assure-t-il.

Par ailleurs la liste "Nouvel élan", s'attèlera dès sa prise de fonction à assurer la formation des différents acteurs avec le concours de l'Etat togolais, la CAF, la FIFA afin de disposer des acteurs bien outillés et qualifiés pour la relance des activités de la fédération.

"Nous devons résolument nous tourner vers la relance de notre football et cela passe inévitablement



par la ferme volonté de conserver les acquis et d'apporter des innovations majeures dans la gestion quotidienne de la maison football", dit-il.

Eu égard à la situation critique que

traversent les clubs qui, du coup, a plongé joueurs, arbitres, dirigeants de club et tous les autres acteurs dans une précarité inouïe, la liste "Nouvel élan" veut mettre en place un plan de relance des compétitions nationales D1, D2, D3, U17, U20, U23, Football féminin, etc..

Autre volet du programme, la mise en place effective de la direction technique nationale (DTN). "Le Directeur technique national doit être au centre d'un système complexe où il compose avec des enjeux sportifs, juridiques, médiatiques, sociaux, économiques, humains, politiques et professionnels. En conséquence, il doit disposer à la fois des qualités d'entraîneur, de négociateur et de communicant. Il doit développer des

relations privilégiées avec les élus et en particulier avec le président de la fédération. Il contribuera à la définition de la politique fédérale, en assurera l'application et évaluera sa portée", explique-t-il, tout en promettant de faire en sorte que son recrutement se déroulera suivant une procédure toute particulière qui combine l'appel à candidature, la prise en compte de la sélection du président de la FTF, le passage en commission d'évaluation et la décision du ministre.

Enfin, le nouveau Comité Exécutif va revoir l'image ternie du football togolais par des crises à répétition depuis des années. A ce titre, la liste Nouvel élan compte mettre en œuvre une politique attractive afin de renouer le contact avec les différents

partenaires tant sur le plan local qu'international.

"Ce programme d'activités qui traduit les besoins du football togolais constituera le cahier de charges pour la liste "Nouvel élan" pendant les quatre (4) prochaines années. Cependant, son exécution ne sera possible qu'avec le soutien et l'accompagnement de tous les acteurs. Nous nous engageons à nous atteler pour la relance du football togolais", a-t-il conclu.

Outre la liste "Nouvel élan" du Colonel Kossi Akpovy, deux autres listes pour les élections du Comité exécutif de la Fédération Togolaise de Football, il s'agit de la liste "Ensemble pour la Reconstruction" de Germain Wona et la liste "La Solution" de Gerson Dobou.

Germain Wona, le bâtisseur

Ancien Président d'Agaza de Lomé, Kokouvi Germain Wona, un homme d'affaires prospère peu prolixe, affable et discret, se lance un nouveau défi : "reconstruisons le football pour donner une nouvelle chance à la jeunesse de s'épanouir, de rivaliser de talent avec ses frères du continent et d'être fier de nous."

Même si son passage à la tête des Scorpions noirs de Tokoin ne laisse pas des souvenirs impérissables, Germain Wona n'est pas un acteur inconnu du sport togolais que le moteur Google mettrait des heures pour retrouver. D'autant plus qu'il est le président de la Commission Sponsoring, Marketing et Relations Internationales au Comité National Olympique du Togo.

Son éloignement de la pelouse lui a permis tout de même de faire ces constats : "Le football togolais vit depuis une décennie une crise au lendemain de la qualification du Togo à la CAN et à la Coupe du monde 2006 en Allemagne. Cette crise a conduit à des dysfonctionnements qui se sont souvent répercutés sur la gestion de ce sport et conséquemment sur les résultats techniques et sur la vie au plan culturel et social des togolais".

Fort de ce constat et mu par la volonté de hisser définitivement le

football togolais au rang de celui des grandes nations, il présente sa candidature et celle de sa liste, composée d'acteurs chevronnés, engagés et patriotes, à l'élection du Comité Exécutif de la FTF (13 février 2016), avec la ferme conviction est "qu'il est possible de reconstruire les bases de notre football et de prendre le temps nécessaire pour la relance des activités footballistiques et sortir enfin de la crise".

Germain Wona s'attèle à cet effet, à toute la famille du football togolais un contrat sportif, qui est un contrat d'objectifs et de moyens pour la reconstruction, l'union, la cohésion et la performance. Les principaux axes du Programme de la Liste "Ensemble pour la Reconstruction" sont les suivants : l'Organisation régulière des compétitions nationales, la Formation, les Equipes nationales, le Football à la base, les Infrastructures, la Logistique et les Moyens.



Pour lui, la crédibilité des compétitions organisées au plan national est une stimulation vers l'engouement nécessaire et la formidable attraction dont est l'objet le football. En restaurant donc l'image de notre football auprès des partenaires, sa liste est capable de poser les fondamentaux de notre football et le construire suivant un schéma

pyramidal avec à sa base le football de masse et des quartiers et au sommet le football d'élite ou mieux professionnel en passant par le football des petites catégories.

Côté formation, la liste Ensemble pour la Reconstruction y voit un outil essentiel pour le renforcement des capacités et la remise à niveau des acteurs de tout le système footballistique. Ainsi, assure-t-il, les programmes réguliers de formation de base (initiation) et les formations de haut niveau seront disponibles en faveur des acteurs notamment les dirigeants de ligue régionale, club et district ; les encadreurs techniques et médicaux ; les officiels de matchs (inspecteurs d'arbitres, commissaires de match, arbitres et arbitres assistants) ; les joueurs et les journalistes sportifs. Outre ces programmes de formation, un projet de valorisation des anciennes gloires (anciens joueurs) dont les

contributions et les expériences seront profitables aux clubs et aux équipes nationales sera initié.

Quant aux équipes nationales, tous les efforts seront mis en œuvre pour l'organisation régulière des compétitions, la formation et la professionnalisation des structures et des clubs visent à construire des équipes nationales compétitives et performantes au plan international.

Les actions primordiales seront centrées autour du Management professionnel des Eperviers, toutes catégories confondues ; du recrutement des sélectionneurs pour toutes les équipes ; de la réactualisation de la charte des joueurs fixant leurs droits et obligations ; du suivi permanent des joueurs expatriés ; de l'édiction des critères de convocation des joueurs en sélection nationale ; de l'engagement de toutes les catégories des équipes nationales dans les compétitions de la CAF et de la FFA

avec le quitus de l'Etat et la réorganisation et l'unification des groupes de supporters.

Conscient que le football ne peut prospérer sans les talents, Germain Wona et sa liste entendent créer une cellule dont les membres seront les représentants du Ministère des sports, la Direction Technique Nationale, la Commission Football des jeunes et la Fédération du Sports Scolaire et Universitaire qui agira pour la promotion du Football des petites catégories, du Football de masse, des quartiers, des compétitions scolaires et universitaires.

Enfin, un accent particulier, nous promet-on, sera mis la construction d'infrastructures répondant aux normes modernes tout en prenant en compte la situation de crise financière générale et qui oblige à procéder dans un premier temps à la rénovation des terrains de jeu étape par étape de concert avec l'Etat.

Gerson Dobou, le phénix

Ancien international, ancien Manager des Eperviers (en 2006), Gerson Dobou veut se poser en "alternative crédible pour une résolution pérenne des problèmes au sein de la FTF". Concept global. Pour cet instructeur FIFA et président d'Agaza Omnisports, pour relever le défi de rendre au sport roi sa noblesse et restaurer son image ternie par des problèmes relationnels, sa liste "La Solution" dispose des atouts nécessaires.

"Les élections du 13 février 2016 à la FTF, constituent à ne point en douter, un tournant décisif dans l'histoire du football togolais. En effet, depuis de nombreuses années, de multiples crises caractérisent la gestion du football togolais. Il est apparu que ces diverses crises trouvent leur fondement essentiellement dans les hommes qui animent ce football dans la nation togolaise", fait-il remarquer.

Pour lui, un premier pas a été franchi le 20 janvier 2016 avec l'adoption des nouveaux textes dans une ambiance apaisée. Mais le volet qui concerne les hommes, de loin le plus difficile à gérer, nécessite que l'on mette à la tête du football togolais une équipe compétente et expérimentée conduite par un homme du milieu du football.

La liste "La Solution" s'engage à instaurer la paix et la cohésion au sein de la famille du football et entend ainsi rétablir l'enthousiasme et la fierté nationale pour un meilleur visage de

ce football.

Elle entend relever les principaux défis suivants : organiser les états généraux du football togolais ; restaurer la discipline au sein de la Fédération et moraliser les milieux du football pour mieux combattre la corruption et l'obscurantisme ; assurer une nouvelle organisation du football au Togo ; renforcer les capacités du potentiel humain et technique ; renforcer les infrastructures et les équipements ; planifier l'organisation des compétitions et matches internationaux et clarifier le cadre des récompenses et des sanctions ; prévenir et combattre la violence sous toutes ses formes ; doter la FTF d'outils de gestion des ressources financières suivant des règles de transparence et de bonne gouvernance ; définir avec les pouvoirs publics une politique plus engagée et plus valorisante du football au Togo. "L'Organisation des assises nationales du football togolais en vue d'apaiser les cœurs et taire



les rancœurs qui minent le football togolais depuis quelques années. Au cours de ces assises, les nouveaux textes élaborés seront examinés pour que les divers acteurs appelés à les utiliser puissent s'en approprier", assure-t-il.

"La Solution" entend aussi tirer profit de cette nomenclature des membres de la FTF pour assoir une politique adaptée à chaque corps. Par ailleurs, la récente loi sur la décentralisation découpant le pays en six grandes

régions administratives donne l'occasion d'asseoir une organisation qui permettrait aux ligues, non seulement d'assurer un travail de détection et de formation, mais aussi de pouvoir organiser des compétitions de qualité au niveau des régions.

L'accent sera également mis sur les équipes nationales. "Dans notre politique, nous développerons un effet de synergie entre les responsables des ligues et les inspections de jeunesse et sport afin de faire des lycées et collèges des viviers de ces diverses catégories d'équipes de jeunes. L'équipe Nationale scolaire et universitaire ne sera pas en reste et permettra de disposer de joueurs à la tête bien faite", concède-t-il.

Il s'agira de réhabiliter ou rénover les stades en concertation avec les autorités administratives et de doter les diverses ligues de bureaux, d'équipements et matériels sportifs. "La mise en place des infrastructures permettra de réactiver le projet de

candidature du Togo pour abriter la CAN 2025 /2027 qui pourrait servir de base de départ pour la mise à la disposition de la jeunesse togolaise d'autres stades de grande classe. A terme, notre action consistera à agir pour améliorer la qualité des infrastructures afin de favoriser une bonne pratique du football sur des pelouses et dans des enceintes dignes de ce nom".

La liste "La Solution" envisage aussi de mettre en place les procédures financières qui serviront à : l'élaboration du budget général et les budgets de financement de toutes les activités de la FTF ; la mobilisation des ressources pour le financement des programmes la gestion des cotisations, des primes et des ristournes ; la gestion, le suivi et le contrôle de toutes les opérations liées à la gestion du patrimoine ; l'instauration d'un système de reddition de comptes et de restitution de l'ensemble des activités.

Enfin, entend définir avec les pouvoirs publics une politique de revalorisation par une implication plus grande des plus hautes autorités dans l'accompagnement des activités footballistiques ; de faire de la Coupe du Togo un événement de portée nationale, sous l'instigation du Chef de l'Etat ; de définir avec l'Etat les conditions de subvention suffisantes pour les clubs et les ligues ; d'amener le Togo à se porter candidat pour l'organisation de la CAN 2025 ou à défaut 2027, avec toutes les mesures d'accompagnement.

"En définitive, la mise en œuvre de ces dispositions va insuffler au football une nouvelle dynamique, un sursaut de fierté nationale qui va induire une synergie de toutes les forces culturelles, sociales, économiques et politiques désormais fédérées et unies pour relever un seul défi : la restauration de l'honneur et de la dignité de la Nation togolaise à travers son football", soutient Gerson Dobou.



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE
Ministère des Postes et de l'Economie Numérique

Communiqué de presse

Modification des dates clés du concours «AppsTogo»

Lomé, le 3 Février 2016 – Le ministère des Postes et de l'Economie Numérique a lancé le 1^{er} Septembre 2015, à l'attention des jeunes développeurs togolais, la première édition du concours « Apps Togo » récompensant les meilleures applications innovantes et utiles présentées par les candidats.

La première étape du concours, l'inscription, a été clôturée le 15 Novembre 2015 avec un nombre total de 91 groupes inscrits.

Le ministère des Postes et de l'Economie Numérique vous informe de la prolongation des dates antérieures retenues pour le dépôt des dossiers de candidature et pour le dépôt des applications. Les nouvelles dates sont les suivantes :

-du 16 novembre 2015 au 20 Février 2016 : **dépôt des dossiers de candidature** (comprenant : la démarche personnelle des candidats, les spécifications techniques nécessaires pour l'hébergement de leur application et la vidéo de présentation de leur application) ;

-du 20 janvier 2016 au 29 Février 2016 : **dépôt des applications** (sur la plateforme virtuelle mise à la disposition des candidats)

Pour rappel, la cérémonie de remise des prix est prévue pour le mardi 17 Mai 2016, à l'occasion de la journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information.

Enfin, après concertation avec les développeurs, il a été retenu que les codes sources des applications proposées par les candidats ne seront pas examinés dans le cadre du processus de sélection.

Les détails des conditions de participation sont disponibles sur le site : <http://appstogo.gouv.tg/condition-de-participation/>

Réseaux sociaux : AppsTogo (Facebook); @AppsTogo (Twitter)

Contact presse : info@appstogo.gouv.tg



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Direction Générale de l'Economie et de la Monnaie
Direction des Etudes et de la Recherche Service de la Recherche

Dakar, le 9 février 2016

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES DE L'EDITION 2016 DU PRIX ABDOULAYE FADIGA POUR LA PROMOTION DE LA RECHERCHE ECONOMIQUE

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) lance un appel à candidatures pour l'édition 2016 du « **Prix Abdoulaye FADIGA pour la promotion de la recherche économique** ».

Ce Prix vise à contribuer au développement des activités de recherche au sein de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) en récompensant un travail de recherche original portant sur un sujet d'ordre économique, monétaire ou financier présentant un intérêt scientifique avéré pour les Etats membres de l'UEMOA et pour la BCEAO.

Pour cette édition, les thèmes des articles à soumettre devraient s'inscrire dans les problématiques ci-après :

- l'analyse du secteur financier et monétaire, à travers l'identification de ses caractéristiques principales et sa contribution au développement économique et social des Etats membres de l'Union. Cette analyse peut porter notamment sur la politique monétaire de l'Union et ses mécanismes de transmission, le marché du crédit, le financement de l'activité économique, les liens entre le secteur financier et le reste de l'économie ainsi que sur les perspectives de développement du secteur financier et son impact sur les économies de l'Union ;
- l'examen de questions macroéconomiques relatives aux finances publiques, à l'endettement public et à la coordination entre politiques monétaire et budgétaire ;
- les préoccupations relatives à l'intégration économique régionale, en particulier les conditions de viabilité des unions monétaires en Afrique de l'Ouest ;
- l'évaluation des contraintes liées aux chocs exogènes, notamment les fluctuations des cours des matières premières agricoles et minières qui affectent la croissance au sein de l'Union ;
- l'analyse de questions relatives à la croissance économique et à la stabilité des prix dans les pays en développement.

Peuvent faire acte de candidature, les chercheurs ressortissants de l'un des huit (8) Etats membres de l'UEMOA (Bénin, Burkina, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo), résidant ou non sur le territoire de l'Union et âgés de **quarante-cinq (45) ans au plus** au 31 décembre 2016. Le travail de recherche (ou étude) peut être personnel ou avoir été élaboré par une équipe.

Le Règlement du Prix et la fiche de candidature peuvent être téléchargés sur le site Internet de la BCEAO : <http://www.bceao.int>, rubrique « **Prix Abdoulaye FADIGA** ». Ils peuvent également être obtenus au Siège de la BCEAO, auprès de la Direction des Affaires Juridiques, dans les Agences Principales de la BCEAO et au niveau de la Représentation de la BCEAO auprès des Institutions Européennes de Coopération à Paris. Le **délai de soumission** des dossiers de candidature est fixé au **30 juin 2016**. Le dossier de candidature devra comporter tous les éléments requis pour son éligibilité et être transmis à l'adresse électronique: prixabdoulayefadiga@bceao.int.

Pour toutes informations complémentaires, écrire à cette adresse électronique.

Toutes les formalités liées à la candidature à ce Prix sont gratuites.

«Prix Abdoulaye FADIGA pour la promotion de la recherche économique», une initiative de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

Crédit

Les emprunteurs inconscients souvent ruinés

De nombreux commerçants prennent des crédits auprès des coopératives pour relancer leurs affaires. Mais, certains n'estiment pas nécessaire de les rembourser dans les temps. Leurs maisons sont alors vendues par les institutions financières et les emprunteurs inconscients se retrouvent ruinés.

Etonam Sossou

G. P. avait contracté un crédit de 500 000 dans une coopérative d'épargne et de crédit à Lomé. Elle estimait cette dette peu importante et facile à rembourser à n'importe quel moment... Mais, elle a passé plus de 18 mois sans payer une seule traite. «*Nous venons de vendre sa maison en construction*», a expliqué le gérant de la Coopérative d'épargne et de crédit. De nombreux emprunteurs, qui craignent d'être eux aussi ruinés

par les crédits, font de la cavalerie: ils s'endettent ailleurs pour rembourser le crédit d'une première institution de microfinance et dans une troisième pour solder l'autre crédit... «*C'est une aventure dangereuse*», déclare le gérant d'une institution de microfinance. «*Nous avons désormais un système d'information qui nous permet de débusquer ces tricheurs*», préviennent aujourd'hui les institutions de microfinance.

Au Togo, les commerçants sont nombreux et ce sont surtout eux qui

empruntent. Ne sachant travailler ailleurs, ceux qui ont fait faillite prennent des crédits dans les institutions de micro finance qui foisonnent, pour relancer leur commerce. Pour avoir un gros crédit, ils hypothèquent leur maison. Parfois, ils ont recours à d'autres systèmes de crédits aux taux usuriers, jusqu'à... 30 % d'intérêt par mois, chez les cambistes et entre marchands. M. H, un septuagénaire qui a commencé le commerce à 27 ans avait déjà vendu ses deux



maisons pour rembourser les crédits et renflouer ses affaires. Trois ans après, il a liquidé ses trois champs au village, mais son commerce ne se porte toujours pas mieux.

Un crédit n'est pas un don

Les institutions de microfinance ont pour rôle «*la vente de l'argent*» et, quand on achète, on paye. Tout crédit doit donc être remboursé, d'autant que c'est généralement l'argent des membres des Coopéc qui sert de trésorerie. Il faut donc éviter de la mettre en péril. «*Un prêteur qui n'est pas remboursé risque de tomber lui-même en faillite, jusqu'au moment où l'on ne trouvera plus personne pour prêter*», prévient un agent d'un IMF. C'est pourquoi chaque micro crédit mis en œuvre par des institutions à vocation sociale doit obtenir des garanties, comme l'hypothèque des maisons.

Mais, trop souvent, des gens prennent un crédit et cherchent des

astuces pour échapper au remboursement, car ils s'endettent, souvent au-delà de leurs moyens. Ils oublient «*qu'un crédit n'est pas un don, il doit donc être remboursé dans les conditions où il a été contracté*», rappellent les agents affectés aux crédits dans les IMF. Avant d'octroyer un crédit, celles-ci vérifient les capacités de remboursement de l'emprunteur. Actuellement, les bulletins de paye ou les titres de propriété constituent des garanties, parce qu'il faut d'abord être membre. «*Nous donnons n'importe quel montant du moment qu'il est couvert par la garantie de l'emprunteur*», explique un autre gérant. Ceux qui sont très pressés contractent des crédits à des taux d'intérêt usurier : «*Chez moi, 100 000 CFA contractés sont remboursés en trois jours avec un taux d'intérêt de 20 %*», se vante un cambiste.

Les institutions de microfinance accordent des crédits remboursables

à leurs membres moyennant des intérêts de 3 % par mois. Et, des pénalités sont imposées à chaque fois que l'emprunteur n'a pas remboursé à l'échéance mensuelle. Si l'on n'y prend pas garde, le prêt peut ainsi gonfler jusqu'à dépasser les capacités de remboursement de l'emprunteur.

Nombreuses maisons vendues

Sans toujours peser les risques qu'ils courent, certains prennent un crédit et se rendent compte plus tard de ce à quoi ils se sont engagés. «*Nous vendons même les maisons pour reconstituer le capital des membres qui ne doit souffrir d'aucune faille*», rappellent sans cesse les gérants des IMF.

De nombreuses maisons d'emprunteurs insolubles ont ainsi été vendues par les IMF ces dernières années, ce qui a effrayé les membres de ces institutions. Actuellement, celles-ci poussent les membres et plus encore les demandeurs des crédits à se mettre en Groupes SEC (Solidarité, épargne et crédit). Le groupe ainsi constitué joue désormais le rôle de personne morale pour le crédit donné à la personne qui doit également disposer d'un compte dans l'IMF. Le nombre des membres doit être compris entre trois et dix personnes. Si un emprunteur ne rembourse pas, ce sont les autres membres du groupe qui payent. L'objectif est qu'ils le forcent à rembourser dans le délai.

Projet de Développement Communautaire et des filets sociaux Le plan de travail et le budget 2016 examinés et validés

Le plan de travail et le budget annuel de l'année 2016 du Projet de Développement Communautaire et des filets sociaux (PDCplus) a été soumis à examen et validation par le Comité d'Orientation du Projet le 11 Février 2016 à Lomé. Il s'est agi pour les participants de prendre connaissance des activités programmées pour l'année 2016 dans la mise en œuvre du projet, ainsi que les ressources à leur allouer. Le mandat du Comité d'Orientation du Projet est notamment de conclure le projet et d'assurer sa cohérence avec les priorités du gouvernement et en faciliter la synergie avec les autres projets et programmes de réduction de la pauvreté au Togo.

Ont participé aux travaux, le Secrétariat Technique du PDCplus, le Ministère chargé du développement à la base, les Agences d'Appui aux Initiatives de Base, quelques partenaires techniques et financiers s'intéressant aux questions sociales, plusieurs départements ministériels et des organisations de la société civile.



Victoire Toréghah-Dogbé,
Ministre du Développement à la base

Le PDCplus est une initiative du gouvernement, mis en œuvre à travers le ministère chargé du développement à la base. Il vise la réduction de l'extrême pauvreté et l'amélioration de l'accès des populations pauvres aux services sociaux de base. Cet objectif se réalise par la mise en œuvre d'initiatives locales de développement répondant aux besoins urgents et prioritaires de ces populations et couvrant les domaines des soins de santé primaire, de l'éducation, de l'hydraulique, de l'environnement, des

pistes rurales, d'assainissement. Le PDCplus comporte trois composantes principales :

- Les microprojets d'infrastructures sociocommunitaires
- Les Activités Génératrices de Revenus
- Les filets de protection sociale (cantines scolaires, transferts monétaires, Travaux à haute intensité de main d'œuvre).

Pour le compte de l'année 2015, la mise en œuvre du PDCplus a entre autres permis de créer 2749 emplois temporaires pour la réalisation de 25 travaux à haute intensité de main d'œuvre, de construire 166 infrastructures sociocommunitaires et d'offrir des repas scolaires à 84 983 élèves du cours primaire et préscolaire. En ce qui concerne le volet transferts monétaires, il a déjà permis d'octroyer la somme de 5000 FCFA à environ 15 000 bénéficiaires pour lutter contre la malnutrition chez les enfants de moins de cinq (5) ans dans les régions de la Kara et des Savanes.

Jeux de hasard

La LONATO fait encore un heureux gagnant avec les tickets ZEM

Lancé au début du mois de janvier, le nouveau produit de la LONATO dénommé ZEM ne cesse de faire des gagnants à travers la ville de Lomé et à l'intérieur du pays. Ainsi, mercredi dernier, M. LAWANI Rassidi a reçu au siège de la Loterie Nationale Togolaise, une moto gagnée avec les tickets ZEM, des mains du Directeur Administratif et du Patrimoine de la LONATO, M. Yao MATCHA.

C'est devant une foule de curieux, de parieurs et de membres du personnel de la Loterie Nationale Togolaise, rassemblée devant le siège de la maison de la chance, que M. LAWANI Rassidi, collecteur de profession, a eu le bonheur de recevoir une nouvelle moto gagnée au grattage des tickets ZEM.

Après avoir à plusieurs reprises tenté sa chance, l'heureux gagnant a fini par obtenir la moto qu'il espérait gagner depuis le lancement du produit. En effet, M. LAWANI nous confie «*les gens disaient que ces tickets ne permettent pas de gagner, mais moi j'ai toujours eu la conviction que je gagnerais une des motos mises en jeu avec les tickets ZEM*».

Cette remise vient encore une fois prouver que les tickets ZEM mis en vente par la LONATO depuis le 05 Janvier 2016, tiennent leur promesse et permettent à de



nombreuses personnes de remporter des lots en espèce (lots allant de 200 à 50.000 FCFA) et en nature (tickets remboursables et motos).

Pour M. LAWANI, cette moto dont les frais d'assurance et d'immatriculation sont entièrement pris en charge par la LONATO, va régler les problèmes de déplacements liés à son métier de collecteur et lui permettre ainsi d'optimiser son temps de travail.

De leur côté, les responsables de la LONATO ont exhorté le public et les clients à tenter leur chance sans hésiter pour faire partie eux aussi des heureux gagnants, car de nombreuses motos sont encore à enlever.

Il faut signaler qu'en un mois de vente, les tickets ZEM, qui sont vendus au prix de 200 FCFA, ont déjà fait six gagnants de motos sur toute l'étendue du territoire.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°1306 DE LOTO BENZ DU 27 Janvier 2016

Le tirage hebdomadaire de **LOTO BENZ** a été effectué ce mercredi 03 février 2016 et porte le **numéro 1307**.

Au précédent tirage, la **LONATO** a encore fait des heureux gagnants de gros lots et de nombreux lots intermédiaires sur toute l'étendue du territoire.

En effet, les points de vente **10225, 2127, 4064 et 40038** basés respectivement à **SOKODE, BADOU et KPALIME** ont recensé chacun un lot de **500.000 CFA**.

La ville de **LOME** n'est pas en reste avec un gros lot de **1.000.000 FCFA**, enregistré auprès de l'opérateur **70500**.

Un parieur basé à **ANEHO** a remporté la somme **1.000.000 CFA** sur le point de vente **70422**.

Achète à 200 CFA, les tickets ZEM qui te font gagner de l'argent et des motos. Gratte ton ticket ZEM et si tu trouves 3 fois le symbole étoile, tu gagnes immédiatement le lot mentionné en dessous. «AVEC ZEM, PREND DE L'AVANCE»

La remise des lots à Lomé se fera au siège de la **LONATO** et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

**Avec la LONATO, JOUEZ PETIT ET GAGNEZ GROS !
BONNE CHANCE A TOUS !**

LOTO BENZ

Résultats du tirage N°1308 de LOTO BENZ du mercredi 10 Février 2016

Numéro de base

66

71

25

61

51



JEU SMS « COUPLE SAINT VALENTIN »

✓ Il est destiné aux couples d'abonnés TOGOCEL déjà constitués (mariés, fiancés, copains, etc.), désireux de renforcer leurs liens d'amour ou d'amitié à l'occasion de la Saint Valentin.

✓ Il est basé sur l'échange de SMS entre les partenaires du couple.

COMMENT Y PARTICIPER ?

1. Entrez dans le menu « message texte » ou SMS de votre téléphone mobile ;
2. Tapez le numéro de téléphone de votre partenaire ;
Ex : Si votre numéro de téléphone est le 90 04 91 25 et celui de votre partenaire 90 04 91 26, il faudra écrire dans votre SMS 90 04 91 26.
3. Envoyez le SMS ainsi composé au numéro court 991 ;
4. Votre partenaire recevra un message l'invitant à confirmer sa volonté de participer au jeu avec vous en envoyant « oui » au 991.

COMMENT CORRESPONDRE ?

Une fois que votre partenaire accepte votre invitation, vous recevrez une notification SMS validant votre inscription et vous pourrez commencer à correspondre. Pour cela il vous suffit d'écrire un message et de l'envoyer au numéro 991. Ce SMS sera automatiquement transmis à votre partenaire. En recevant ce message en provenance du 991, celui-ci (ou celle-ci) pourra à son tour vous répondre par le même canal.

COMMENT GAGNER ?

Les gagnants seront sélectionnés parmi ceux qui auront échangé le plus de SMS sur le numéro 991.

LES LOTS À GAGNER

Billet d'avion Lomé-Abidjan-Lomé, Pack 3G (Smartphone+Kit 3G+1Go) et divers lots.

GRANDE NUIT DE L'AMOUR & DE L'AMITIÉ

- Date : Dimanche 14 février 2016
- Lieu : Site de Togocel à côté de la Direction Générale de TOGO TELECOM à GTA
- Heure : A partir de 16h00



LE LEADER

ET GAGNEZ

UN BILLET D'AVION
LOMÉ-ABIDJAN-LOMÉ
Et divers lots

PARTICIPEZ AU JEU
EN ENVOYANT
LE NUMÉRO DE VOTRE
PARTENAIRE PAR

SMS AU
991

COÛT DU SMS
100FCFA
50FCFA